

Désamiantage - Recyclage pour ouvriers

Construction - Travaux

Continue

Durée

8h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



La quantité d'amiante dans le parc immobilier belge reste relativement importante à l'heure actuelle. Seules des entreprises agréées peuvent réaliser les travaux de désamiantage en toutes connaissances de causes. L'ensemble des travailleurs de ces entreprises doivent avoir suivi une formation spécifique relatifs aux propriétés de l'amiante, des risques qui y sont liés et les techniques appropriées en fonction de la situation et des dispositifs particuliers.

Cette formation a donc pour vocation d'assurer la formation de recyclage pour les désamianteurs professionnels durant 8h selon l'A.R. du 23/03/2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition.

A l'issue de la formation, les apprenants recevront une certification par personne et par entreprise pour le retrait de l'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante.

Ce recyclage est spécifiquement adressé aux ouvriers qui réalisent des travaux de désamiantage. Le contenu de la formation et les thèmes abordés seront étudiés en fonction du profil et des responsabilités spécifiques des ouvriers concernés.

Face Fit Test

Lors de la formation désamiantage, un « face fit test » sera proposé aux apprenants. Il leur permettra de tester l'adaptation de leur masque de respiration sur leur visage.

Chaque masque doit être testé et validé pour être utilisé lors d'un chantier de désamiantage. Dès lors, une attestation sera remise à l'issue des tests qui s'avèreraient positifs.

Objectifs

Sur base des art. 38 et 69 de l'A.R. relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante :

Les types de produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et leur utilisation dans les installations et bâtiments.

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé en cas d'exposition à l'amiante, y compris, l'effet synergique de fumer.

La réglementation en matière de démolition et de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante (pas nécessaire pour formation de 8h);

Les règles spécifiques relatives au port et à l'utilisation d'équipements de protection individuelle, y compris le rôle, le choix, les limites, la bonne utilisation et les connaissances pratiques relatives à l'utilisation d'appareils respiratoires;

Les exigences en matière de surveillance de la santé;

Les procédures d'urgence, y compris les premiers secours sur le chantier;

Les opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition;

Les pratiques professionnelles sûres et la technique de mesures;

Les techniques de démolition et de retrait de l'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante ainsi que les risques pour la santé et la sécurité qui y sont associés;

Les procédures de décontamination;

Les règles et techniques spécifiques en matière de retrait, d'élimination et le de traitement des déchets.

Méthode pédagogique

1/2 jour de formation théorique + 1/2 jour de formation pratique

Un atelier de 100m² sera équipé de manière spécifique pour la formation. Le matériel disponible permettra la réalisation d'un sas de confinement étanche ou encore la simulation de différentes techniques d'intervention (sac à manchons, ...). En conditions réelles, les apprenants pourront se préparer à des réalisations et une préparation pratique des travailleurs qui sont ou qui seront confrontés à des missions de désamiantage.

Conditions d'accès

Avoir suivi la formation désamiantage de 32h

Programme

- 1) Extrait du contenu de la formation initiale de 32h (rappels, précisions et mises à jours du contenu).
- 2) Mises en pratique de cas particuliers que les travailleurs pourraient rencontrer lors de leurs activités.
- 3) Face Fit Test.



Les Isnes - G2

Rue Saucin, 70 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 72 84 05

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Formulaire d'inscription

Bon à savoir

Possibilités de paiement : par virement, avec des chèques formation, en espèce

Formation agréée **FORMATIONS HIVERNALES**

Plus d'informations sur : [www.formatpme.be](http://formatpme.be) (*<http://formatpme.be/>*)

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à contacter notre secrétariat par téléphone au 081/728 405